

I-3 La Microfinance en Afrique de l'Ouest

La Banque Centrale des États Afrique de l'Ouest (BCEAO) privilégie le terme de Système Financier Décentralisé (SFD) en lieu et place de « microfinance ». Selon elle, les SFD regroupent l'ensemble des organisations et autres structures qui offrent des produits et services financiers de proximité à une population qui n'a pas accès au système bancaire classique.

Cette approche, loin d'être spécifique à la BCEAO, est née de la reconnaissance de la nécessité d'atteindre la pérennité financière plutôt que de dépendre de fonds octroyés par des bailleurs. Elle se fonde sur les principes suivants :

- Le crédit subventionné nuit au développement.
- Les pauvres sont en mesure de payer des taux d'intérêt suffisamment élevés pour couvrir les coûts de transaction et les coûts induits par le fait que les prêteurs se trouvent dans un environnement de marché où l'information est imparfaite.
- Les pauvres sont demandeurs de crédits productifs et sont en mesure de les absorber et de les utiliser.
- L'objectif de pérennité (qui consiste à couvrir les coûts et à dégager en fin de compte un bénéfice) est fondamental, non seulement pour la continuité de l'activité de crédit, mais aussi pour améliorer l'efficacité des IMFs.
- Les sommes accordées aux pauvres sont modestes ; aussi, pour devenir pérennes, les IMF doivent-elles opérer à une échelle suffisamment large.

La croissance de l'activité du client ou l'impact du crédit sur la pauvreté étant difficiles à évaluer, la portée du crédit et le taux de remboursement tiennent lieu d'indicateurs d'impact. Selon les estimations de la BCEAO^[1], le secteur de la microfinance regroupe à fin décembre 2008 dans l'UEMOA :

- environ **700 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)**
- détenant près de **5 300 points de service**,
- desservant **9 millions d'agents économiques**,
- soit **12% de la population active** de l'Union.

Les transactions réalisées par ces institutions sont évaluées à **459 milliards** de FCFA pour l'épargne collectée et **442 milliards de FCFA** pour l'encours des crédits.

Au début des années 90, le secteur regroupait à peine une centaine d'institutions de microfinance qui détenaient un portefeuille de crédits de moins de **20 milliards** de FCFA pour un encours des dépôts de **15 milliards** de FCFA environ.

L'actualité du secteur en Afrique de l'Ouest est marquée par une forte évolution du cadre réglementaire (janvier 2010) rendue nécessaire par l'exigence d'une meilleure adaptation entre la forme juridique du SFD et son environnement économique. Ainsi, plusieurs éléments d'importance

ont été précisés et mis à jour : les formes juridiques limitatives possibles, le référentiel comptable, les normes prudentielles, le contrôle externe de l'information financière...

Les impacts attendus auront une incidence significative sur le fonctionnement du secteur ; notamment en matière de gouvernance, de systèmes d'information, de contrôle interne, d'infrastructures, de ressources humaines, de régime fiscal...

[1] Guide de transformation institutionnelle BCEAO, décembre 2009

URL source (Obtenu le 21/05/2024):

<https://www.cridecigogne.org/content/i-3-la-microfinance-en-afrique-l-ouest>